



2016/

MAIRIE DE
VILLABÉ

Département de l'Essonne

Villabé, le 26/09/2016

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 09 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT,
Monsieur Philippe AUDOUAL, , Madame Delphine BONIFAS, Madame Caroline CORTESI,
Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ,
Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO,
Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur Patrick LEROY, Madame
Nadia LIYAOUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Robert NIETO, Madame Magalie NIETO,
Madame Cécile ROSSIGNOL (Arrivée à 19h44), Madame Monique ROULY, Monsieur Fabrice
ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Madame Irène MAGGINI,
Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Madame Marie GUEANT-SIDORKO,
Monsieur François DOUET donne procuration à Monsieur Jérémie DURAND,
Madame Anissa HADI-LEROY donne procuration à Monsieur Patrick LEROY,
Monsieur Denis MAUREL donne procuration à Madame Caroline CORTESI,
Monsieur Franck PIED donne procuration à Madame Nadia LIYAOUI,
Madame Nicole WAGHEMAEKER donne procuration à Madame Delphine BONIFAS,
Madame Isabelle WIRTH donne procuration à Monsieur Patrice DUBOZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Delphine BONIFAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h34.

Monsieur le Maire rappelle les événements tragiques de cet été et demande à l'Assemblée une minute de silence en mémoire aux victimes et au Père HAMEL.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016.

A l'unanimité, 28 voix POUR dont 08 par procuration :
APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2016.

2. PORTER À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 29 juin 2016 :

Décision MP 37/2016 en date du 27/06/2016 :

Il est passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion, une convention relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission en droit d'assurances.

Décision NAP 38/2016 en date du 30/06/2015 :

Il est passé avec l'association Etoile Sportive de Villabé Football, 34bis, avenue du 8 mai 1945 – 91100 Villabé, représentée par CHEMIN Fabrice, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût annuel de cette intervention est de 960,00€ TTC.

Décision NAP 39/2016 en date du 30/06/2016 :

Il est passé avec l'association Les Fous de Villabé, 2 rue Orion – 91100 Villabé, représentée par RANARIVELO Sacha, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût annuel de cette intervention est de 750,00€ TTC.

Décision NAP 40/2016 en date du 30/06/2016 :

Il est passé avec l'association Handball Club Villabé, 34 bis avenue du 8 mai 1945 – 91100 Villabé, représentée par MARCHAIS Michel, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût annuel de cette intervention est de 360.00€ TTC.

Décision NAP 41/2016 en date du 30/06/2016 :

Il est passé avec l'association des familles de Villabé, 25 rue Gabriel Péri – 91100 Villabé, représentée par BARDOUX Annie, Présidente, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016 – 2017. Le coût annuel de cette intervention est de 360,00€ TTC.

Décision NAP 42/2016 en date du 30/06/2016 :

Il est passé avec l'Association Tennis Club Villabé, 34 bis avenue du 8 mai 1945 – 91100 Villabé, représentée par VERNAY Olivier, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût annuel de cette intervention est de 930,00€ TTC.

Décision NAP 43/2016 en date du 30/06/2016 :

Il est passé avec l'association Catch Essonne, Centre Social Brel Brassens – 8 place des Copains d'Abord – 91080 Courcouronnes, représentée par LECRESSEVEUR Sébastien, Président, une convention de partenariat concernant une intervention périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût annuel de cette intervention est de 300.00€ TTC.

Décision MP 44/2016 en date du 19/07/2016 :

De passer avec l'entreprise LOGIPLAST, sise ZI Villemilan, 3 avenue Ampère – 91320 WISSOUS, un avenant pour des travaux supplémentaires (changement de serrure). L'avenant au marché est conclu pour un montant de 1 378,74€ HT soit une augmentation de 3.04% par rapport au montant du marché initial (43,373€ HT).

Décision PM 45/2016 en date du 19/07/2016 :

Il est passé avec la société DESMAREZ, sise 249 rue Irène Joliot Curie – BP 20014 – 60477 COMPIEGNE cedex, un contrat pour la mise à disposition d'une fréquence pour l'utilisation d'émetteurs-récepteurs.

Décision RH 46/2016 en date du 23/07/2016 :

Il est passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Décision MP 47/2016 en date du 05/09/2016 :

De retenir l'entreprise GOPUB – sise 12, rue Henri Becquerel – PIBS CP67 – 56000 VANNES, pour le marché de services pour l'élaboration du règlement local de publicité, pour un montant de 19 020€ TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Affaires administratives

A- MOTION AU GOUVERNEMENT POUR DECLARER VILLABÉ « ZONE HORS TAFTA ».

NOTE l'arrivée de Madame Cécile ROSSIGNOL à 19H44.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

DEMANDE que les négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'Investissement (susnommé TAFTA) soient conduites avec un véritable contrôle démocratique et un débat public sur les négociations,

DEMANDE la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie,

MANDATE le Maire pour saisir le Gouvernement et les institutions européennes concernées,

DECIDE dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre de ce traité et de soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cet objectif,

DECIDE dès lors de déclarer la commune de Villabé « zone hors TAFTA ».

B- RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CULTURELLES : PREAU DE LA VILLA.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 voix POUR dont 07 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :

- Le montant HT des travaux est de 15 500 € HT, avec un solde ville de 14 000 € HT.
- Une subvention de 1500 € au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Vincent Delahaye est demandée.

AUTORISE Monsieur le Maire

- à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de ce dispositif,
- à solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Départemental et de la Région, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

2016/
EFP PREAU DE LA VILLA 2016

| RESERVE PARLEMENTAIRE 2016 PREAU DE LA VILLA | OPERATION HT montant travaux | SUBVENTIONS SOLICITEES | SOLDE VILLE (fonds propres) |
|--|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Structure Celveil | 10 500 | 1 000 | 9 500 |
| Fourreaux | 1 200 | 500 | 700 |
| Transport | 3 800 | 0 | 3 800 |
| TOTAL | 15 500 | 1 500 | 14 000 |

**C- RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CULTURELLES DE SEPTEMBRE
À DÉCEMBRE 2016.**

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire

- à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation d'actions culturelles pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre,
- à solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Départemental et de la Région, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

D- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : MODALITES DE DESIGNATION.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

ADOPTE les nouvelles modalités de désignation des candidats au conseil municipal des enfants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| ANNEE SCOLAIRE | NOUVEAUX | SORTANTS | CONSEILLERS CME | DONT CM2 | DONT COLLEGIEN EN 6e |
|-------------------|----------|----------|--------------------|----------|----------------------------|
| 2016-2017 | 8 | 8 | 16 | 8 | 8 |
| 2017-2018 | 8 | 8 | 16 | 8 | 8 |
| 2018-2019 | 8 | 16 | 16 | 8 | 8 |
| 2019-2020 | 8 | 16 | 16 | 8 | 8 |

E- RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIARCE.

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) pour l'année 2015.

4. Urbanisme

**A- CONVENTION PRECAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC
L'ASSOCIATION LE SARMENT VILLABEEN.**

En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Elu municipal occupant des fonctions de décision au sein d'une association ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 07 par procuration:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé avec l'association le Sarment Villabéen.

B- CONVENTION PRECAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : LES JARDINS DE LA VILLA.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration:

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les montants de la redevance d'occupation domaniale de jardins de la villa pour les spectacles ambulants et autres attractions temporaires diverses comme suit :
 - Forfait de gestion administrative : 150 €
 - Redevance forfaitaire par jour : 40€
 - Forfait raccordement Eau + EDF : 150 €
 - Fluides : compteurs divisionnaires et consommation réelle constatée aux tarifs en vigueur m3 d'eau et KwH.
- **D'APPLIQUER** la redevance à compter du 1^{er} octobre 2016.

C- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE DE LA SNCF, POUR LE PARKING DE LA GARE.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE le projet de convention exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

D- ACQUISITION DE LA PARCELLE AE N°786 POUR LE PROJET DE CONTENEURS ENTERRES.

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n°786, au prix de 18.000 € (dix-huit mille euros),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

E- AUTORISATION D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING EN CENTRE-VILLE.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 voix POUR dont 07 par procuration – 02 ABSTENTIONS dont 01 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à l'aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public et tout document s'y rapportant.

F- AUTORISATION D'URBANISME POUR LE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA COMMUNE DE VILLABE (AD'AP).

A l'unanimité, 29 voix POUR dont 08 par procuration :

APPROUVE le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) tel qu'il vient de vous être exposé ;

AUTORISE le Maire à signer et à déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet de l'Essonne ; **DIT** que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité seront inscrits aux budgets d'investissement et de fonctionnement de la commune.

G- AUTORISATION D'URBANISME POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS MARITIMES A LA VILLA.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 voix POUR dont 06 par procuration – 05 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

APPROUVE le projet d'implantation de trois conteneurs maritimes à la Villa,

AUTORISE le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à cette installation.

5. Question orales

Groupe « Villabé Citoyen »

Question n°1

Monsieur le Maire,

Votre municipalité a appliqué une politique tarifaire en 2016 qui a eu pour conséquence d'augmenter très nettement le poids de la facturation de la restauration scolaires et des activités périscolaires pour les familles et ainsi leur en limiter l'accès. Lors de la dernière commission éducation et en réponse à plusieurs interpellations de villabéens, la municipalité a toujours indiqué qu'elle laisserait la possibilité de réétudier ces nouvelles grilles de facturation.

Le groupe « **Villabé Citoyen** » vous interpelle à nouveau à ce sujet car bon nombre de villabéens attendent toujours des réponses à leurs questions. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous éclairer à ce propos afin que nous puissions répondre aux inquiétudes de nos concitoyens que nous jugeons justes et légitimes ?

Réponse :

Nous vous remercions de nous interroger une nouvelle fois sur ce sujet. Je vous renouvelle mes réponses. Je suis comme vous le savez très soucieux d'une part de l'amélioration continue des conditions de travail de nos écoliers comme de leur accueil dans nos structures périscolaires.

Comment aurais-je pu équiper toutes nos classes de TNI, mettre à disposition de chaque établissement un budget d'équipement de plus de 1500 €, rétablir les classes transplantées avec un budget annuel de plus de 25 000 €, mettre à disposition des bus pour les sorties régulières à la piscine des enfants de CP et de CE1 et pour les sorties pédagogiques, mettre en place l'éveil culturel pour les élèves des enseignants qui le souhaitent en leur proposant des spectacles jusque dans leurs classes, distribuer un dictionnaire à chaque enfant de CM1 et CM2, organiser des NAP avec de nombreuses activités et je ne vous parle pas des celles de notre centre de loisirs.

Comment aurions-nous pu réaliser tout cela sans augmenter vos, nos impôts ?

Et bien tout simplement en pratiquant une gestion rigoureuse.

Nous avons fait le choix d'appliquer une tarification adaptée. Nous souhaitons que ce soit l'utilisateur d'un service public qui assume la plus grande partie des coûts qu'il consomme et non pas ceux qui n'en bénéficie pas. Je m'explique, soit nous augmentons les impôts de tous les Villabéens afin de diminuer les tarifs soit celui qui consomme un service public non obligatoire accepte de régler un peu plus. Je vous rappelle à ce sujet que le coût réel d'un repas est de plus de 9 € et d'une journée au centre de loisirs de 60 €.

Je vous rappelle enfin que nous prenons en compte les situations financières et la composition de nos familles en appliquant la double dégressivité des tarifs grâce au système du quotient familial communal et aux prix réduits à partir du 2^{ème} enfant. En définitif, la commune prend à sa charge plus de 60 % des coûts réels des services communaux.

Alors comment compenser vous les différences entre 2.5 € et 9 € pour la cantine et entre 20 € et 60 € pour le centre de loisirs ? J'attends donc de votre part des propositions réalistes qui n'auraient pas pour conséquence de dégrader notre situation budgétaire ou d'obliger à une hausse des impôts communaux.

Question n°2

Monsieur le Maire,

Le centre-ville de notre village est constamment engorgé à cause de la circulation et du nombre important de véhicules présents. Vous avez, il y a quelques mois fait le choix de disposer des places « *dépose minute* » qui sont utilisées régulièrement comme du stationnement classique et invitent par conséquent les usagers à se rendre davantage sur la place Roland Vincent. La qualification de nouvelles places de stationnement en centre ville ne fera qu'amplifier les déplacements en voiture et ainsi l'engorgement constaté aujourd'hui.

Les travaux envisagés rue du 8 mai 1945 prennent-ils en compte ces contraintes pour participer à la régulation nécessaire du centre ville et ainsi limiter les effets induits par son aménagement depuis quelques mois ?

Réponse :

Comme vous le reconnaissiez, les nouvelles possibilités de stationnement offertes aux habitants telles que les dépose-minutes ou la zone bleue permettent effectivement une meilleure fréquentation de nos commerces de proximité et c'était l'un de nos objectifs. Il est donc réussi.

Ces mesures améliorent une situation qui n'avait pas évolué depuis bien des années.

Il faut noter par ailleurs qu'un parking en centre-ville, face à l'église va voir le jour dès 2017. Il est actuellement à l'étude.

A moins de transformer le cœur de notre village en zone morte, sans commerce de proximité comment pouvez-vous imaginer une seconde limiter, voire interdire la circulation au cœur de notre village, nous ne sommes pas à Paris où son maire a décidé, sans concertation aucune, de fermer une portion de la rive droite !

Cependant, une réflexion globale sur un plan de déplacement devrait être menée après que les travaux de la rue du 8 mai 1945 et de la place du Pati seront terminés.

Nous souhaitons comme tous les automobilistes, cyclistes ou piétons Villabéens pouvoir disposer de solutions adaptées à tous les modes de déplacement sur notre territoire.

Groupe :

« Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique » Isabelle WIRTH - Patrice DUBOZ

Question n°1 et 2 : terrain de football synthétique et tennis couvert de Villabé

Monsieur le Maire, pour le projet de réalisation du terrain de football synthétique et la création du tennis couvert de Villabé, vous nous indiquez pouvoir obtenir facilement des subventions.

A ce jour, pouvez-vous nous éclairer sur la réalité et le montant des subventions obtenues.

En vous remerciant.

Réponse : Il n'est malheureusement jamais facile d'obtenir des subventions. Lorsque nous avions évoqué le projet de réalisation d'un terrain de foot synthétique, je vous avais expliqué que nous avions pris la décision de le programmer en 2016 en raison de l'occasion offerte par la FFF de pouvoir bénéficier d'une subvention de 72 222 € au maximum.

Nous avons transmis toutes les pièces techniques et financière et attendons la réunion du 20 octobre qui décidera du montant exact.

2016/

Quant au terrain de tennis, nous allons bénéficier d'un fond de concours de 160 318 € de la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Question 3 : Les migrants

Monsieur le Maire, la commune de Villabé va-t-elle accueillir des migrants ?

Dans l'affirmative quel serait le nombre et quels moyens seraient mis en œuvre pour les accueillir et les intégrer ?

En vous remerciant.

Réponse :

Villabé n'est pour l'instant pas impacté par la création des Centres d'Accueil et d'Orientation imposés par le gouvernement mais notre commune accueille déjà depuis plusieurs années des populations migrantes en provenance de Mongolie, d'Afrique noir, d'Afrique du nord, du moyen orient.

Nous accueillons ainsi leurs enfants dans nos écoles et nous leur accordons bien souvent la gratuité des repas dans nos cantines. Ces populations sont hébergées dans un hôtel social, chemin du bas des brettes.

De plus, notre municipalité a aussi tout mis en œuvre, lors des inondations pour leur permettre de rester vivre à Villabé. Nous les avons logés et nourris plus de 10 jours sans aucune contrepartie financière. Je tiens donc une nouvelle fois à saluer la générosité sans faille des Villabéens et des commerçants qui se sont mobilisés jours et nuits pour les aider, les soigner, les réconforter.

LISTE « POUR VILLABE » -

Q1 Fermeture du guichet de la gare RER

M. le Maire,

Différentes informations font état d'un projet de fermeture du guichet de la gare RER de Villabé. L'action, il y a une vingtaine d'années, du Comité des usagers de la SNCF avait réussi à faire annuler ce projet.

Chacun s'en félicite : ce guichet permet l'achat de tous les titres de transport par train, une information précise des usagers en interpellant l'agent préposé, sécurise la station par une présence humaine, etc.

Cette nouvelle menace appelle des interventions pour faire renoncer ses initiateurs. Quelles initiatives envisagez-vous de prendre ?

REPONSE

La réforme ferroviaire d'août 2014 devrait se traduire, à terme, par la suppression de 11 000 à 13 000 postes d'ici à 2020. Cette réforme a donc fait le choix des économies et de la rentabilité, dans un cadre organisé de mise en concurrence des modes de transport, au mépris du service public.

L'endettement du groupe public ferroviaire atteint **40 milliards d'euros** et n'est pas encore stabilisé.

On invoque la nécessité de réaliser des économies, mais ceux qui en subissent les conséquences sont toujours les mêmes : les usagers.

Soucieux de l'avenir non seulement de notre gare et de la ligne D, j'ai donc reçu longuement cette semaine en mairie, Monsieur **Julien DEHORNOY**, le directeur des lignes D et R qui est aussi le directeur du réseau sud Est de la SNCF.

J'ai ainsi pu lui exposer nos craintes, non pas sur la fermeture du guichet de notre gare mais surtout sur la réduction de la fréquence des trains de la ligne D et de la desserte des deux lignes qui desservent les gares de Moulin-Galant et de Villabé que de nombreux Villabéens utilisent.

Car ceux qui l'empruntent tous les jours sont surtout préoccupés par la durée des temps de transports, la ponctualité des trains, mais aussi par leur qualité et leur sécurité !

Monsieur DEHORNOY m'a fait part des études en cours destinées à l'amélioration du trafic et la ponctualité globale des trains de la ligne D et au remplacement des « **petits gris** ».

Pour les usagers du RER D, qui ne se préoccupent pas seulement de la fermeture du guichet de notre Gare, j'ai aussi évoqué avec lui :

- **La réduction des temps de trajets** sur les lignes Juvisy/Corbeil (*ligne de la « Vallée »*), Corbeil/Melun (*ligne du « littoral »*) et Corbeil/Malesherbes (*ligne de « Malesherbes »*) en diminuant les temps de parcours entre les gares qui avaient peu à peu augmenté au fil du temps à la suite de modifications successives des horaires (*cela s'appelle la « détente » des horaires*).
- **La mise en place de trains supplémentaires le matin** sur la branche Corbeil/Melun pour permettre aux usagers d'aller plus tôt à Paris ou au-delà de Paris pour les travailleurs matinaux
- **La mise en place de trains supplémentaires le soir** sur la branche Corbeil/Melun, au moins jusqu'à 22h30, ce qui permettrait des départs tardifs, vers 21h30, depuis Paris pour les usagers travaillant tard le soir
- **L'ajout de trains en milieu de journée** pour les Corbeil/Melun et Corbeil/Malesherbes
- **La possibilité d'avoir des quais dédiés aux trains à Corbeil** pour simplifier les correspondances : les trains d'une mission donnée stationnent toujours sur les mêmes voies cela pour éviter d'avoir à courir dans tous les sens au moment des correspondances et perdre ainsi du temps
- **De rendre la gare de Corbeil absolument plus accueillante** et sûre : présence du personnel à tous les moments de la journée, propreté de la gare; tranquillité ; accessibilité aux quais et aux trains, présence visible de la police ferroviaire,...
- **D'avoir un vrai service minimum** garanti en cas de grève pour les branches Corbeil/Melun et Corbeil/Malesherbes car actuellement plus aucun train ne circulent au sud de Corbeil les jours de grève.
 - la suppression du guichet ne fait pas à priori parti des projets de la SNCF.

Enfin, je participerai le 4 octobre à une réunion organisée par le Président du département de Seine et Marne qui invite tous les Maires de la ligne D.

A cette réunion seront aussi présents, Stéphane Beaudet (*Vice-Président Transports de la Région*), Laurent Probst (*Directeur du STIF*), Pierre Messulam (*Directeur Général Adjoint de la SNCF*) et Julien Dehornoy (*Directeur des lignes R et D, SNCF*), François Durovray (*Président de l'Essonne*) ainsi que les Vice-Présidents et délégués Transports des départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val de Marne.

Comme vous pouvez le constater, avec mon équipe municipale, l'avenir du RER D est aussi l'une de nos préoccupations majeures car nous estimons que l'essor de notre commune passe aussi par le développement des transports.

Q2 - Mutuelle pour tous

Vous organisez une réunion publique pour présenter la « **Mutuelle municipale, accessible à tous** », le 4 octobre 2016 à 19h30, salle Roger Duboz.

En avant-première, pouvez-vous nous donner, M. le Maire, quelques détails sur ce que vous allez communiquer à la population ?

REPONSE 2

Nous allons proposer une offre intitulée « **ma commune ma santé** », réponse mutualisée à la volonté d'aider à l'acquisition d'une mutuelle santé.

L'offre « *Ma Commune Ma Santé* » répond à tous les critères légaux et réglementaires (*contrats responsables, ACS, droit des assurances*) liés à cette volonté.

Aucun investissement direct n'est induit pour la commune.

Les villabéens auront le choix entre 4 solutions de mutuelles : Miel Mutuelle, Pavillon Prévoyance, Mutuelle de Bagneaux, et ACTIOM SANTE.

Ce panel de mutuelles a déjà été adopté par les communes de MENNECY et de LISSES récemment.

Je vous invite à découvrir la suite lors de la réunion publique.

Q3 Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.

Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement et dès que la chenille est inquiétée ou excitée, elle libère la substance urticante et allergisante contenu dans ses poils provoquant des démangeaisons très vives.

C'est pourquoi, certains parents d'élèves s'inquiètent pour leurs enfants plus particulièrement au groupe scolaire Ariane, planté de différentes essences d'arbres.

M. le Maire, pouvez-vous nous dire si toutes les précautions sanitaires ont été prises pour éliminer le danger que cela représente dans une cour d'école.

REPONSE

Les chenilles processionnaires sont véritablement un fléau et elles ont pratiquement infesté tout notre territoire.

Les pins de notre commune sont régulièrement attaqués et nous mettons en œuvre une lutte farouche et déterminée. Vous vous souvenez d'ailleurs qu'ici même nous avions délibéré pour fixer le tarif de vente des pièges.

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin doit donc prendre différentes formes. Les actions à mettre en œuvre sont liées au cycle de l'insecte.

Nous combinons donc des mesures écologiques, un traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre), un traitement phytosanitaire chimique (terrestre), la lutte mécanique, la coupe des branches porteuses de pontes, pré-nids et nids, le piégeage par confusion sexuelle et la lutte biologique (*méasanges*).

Fin juin, nous avons malheureusement dû traiter une invasion de chenilles processionnaires dans un grand chêne. A ce jour, il n'y a plus de nids mais il se peut qu'il puisse encore subsister à terre quelques poils urticants.

2016/



Nous avons aussi demandé à un riverain proche de l'école Ariane de traiter l'un de ses arbres qui lui aussi était infesté de chenilles. Nous restons donc très vigilants.

Pour information, nos services techniques ont aussi dû lutter contre un essaim de guêpes dans le patio de l'école maternelle Jean Jaures et contre des frelons asiatiques dans la cour de l'école primaire J Jaures.

Comme vous pouvez le constater nos services municipaux luttent en permanence contre les insectes nuisibles.

6. Informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



**La secrétaire de séance,
Delphine BONIFAS**

